

Associez
nos **performances**
à vos **projets**

ASSURANCE VIE



AREP + 4,70 %*
Conservateur Helios + 4,70 %**
Multivalor + 4,50 %**

Le  **CONSERVATEUR**
GROUPE
Depuis 1844

Votre assurance *sur l'avenir*

*Rendement net de frais et hors prélèvements sociaux.
**Taux de rendement net de frais du fonds en euros et hors prélèvements sociaux.

Des solutions sur mesure pour une réponse personnalisée

L'assurance vie propose une large gamme d'opportunités de placements qui répondent à :
vos objectifs : constituer un complément pour votre retraite, financer un projet futur...

vos besoins : disposer d'un capital ou d'une rente,

vos capacités : durée de placement, modalités de versements,

votre profil : sécuritaire, plus ou moins risqué.



AREP : un placement sécuritaire

Récompenses décernées en 2008 :

LE REVENU

- Grand Prix de la Performance durable
- Trophée d'Or du meilleur contrat d'assurance vie en euros

LES DOSSIERS DE L'ÉPARGNE

- Label d'excellence pour le contrat d'assurance vie en euros

Contrat en euros

AREP + 5 %* en 2004, 2005, 2006, 2007
+ 4,70 %* en 2008

Fonctionnement	<ul style="list-style-type: none">• Le capital versé et les intérêts perçus sont chaque année définitivement acquis
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Idéal pour constituer un complément de retraite à moyen terme (8-10 ans)• Idéal pour sécuriser une épargne
Caractéristiques	<ul style="list-style-type: none">• Versements libres ou programmés• Taux minimum garanti de revalorisation de l'épargne• Effet de cliquet
Avantages fiscaux	<ul style="list-style-type: none">• Des prélèvements fiscaux réduits

*Rendement net de frais et hors prélèvements sociaux

**Taux de rendement net de frais du fonds en euros et hors prélèvements sociaux

Les performances du passé ne préjugent en rien des performances à venir.



Contrats multisupports : la souplesse des stratégies d'investissement

Récompenses décernées par
LE REVENU en 2008 :



- Trophée d'Or du meilleur contrat d'assurance vie multisupport Conservateur Helios
- Trophée d'Argent pour le contrat multisupport Multivalor



Contrats multisupports

Conservateur Helios + 4,70 %** en 2008

Multivalor + 4,50 %** en 2008

- Contrats permettant au souscripteur d'investir son épargne sur différents supports financiers
- Idéal pour constituer un complément de retraite à long terme
- Idéal pour diversifier son épargne et choisir son profil (sécurisé, diversifié, dynamique)
- Versements libres ou programmés
- Une gamme volontairement restreinte d'OPCVM*** complémentaires (actions et obligations françaises et internationales)
- Des fonds en euros performants
- Des prélèvements fiscaux réduits
- Prélèvements sociaux différés lors des retraits ou supprimés en cas de décès

***OPCVM : Organisme de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières

Demande d'informations

Vous pouvez également consulter
notre site : www.conservateur.fr

Oui : je souhaite obtenir gratuitement et
sans engagement de ma part des informations
sur vos formules d'assurance vie.

Mes coordonnées :

M. Mme Mlle

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. Prof. : _____

Tél. Dom. : _____

Profession : _____

E-mail : _____

Conformément à la loi Informatique et libertés du 06/01/1978, vous disposez sur
simple demande d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous
concernant.

Votre conseiller :



Souple, performante, avantageuse fiscalement, l'assurance vie est un outil formidable pour constituer un capital, le faire fructifier, épargner ou transmettre un patrimoine.



L'environnement privilégié de l'assurance vie

Fiscalité des intérêts

Les intérêts capitalisés des contrats d'assurance vie sont imposables au terme* du contrat ou en cas de rachat*, par intégration à la déclaration de revenus ou par un prélèvement forfaitaire libératoire.

Après huit ans, le prélèvement libératoire offre un taux d'imposition réduit et les intérêts bénéficient, pour le calcul de l'imposition et quel que soit le mode retenu, d'un abattement de 4 600 €** pour une personne seule et de 9 200 €** pour un couple marié.

De plus, pour les produits multisupports, les arbitrages étant effectués au sein même du contrat, ils n'entraînent aucune imposition sur les plus-values.

* Il en est de même pour les prélèvements sociaux des contrats multisupports si l'investissement sur les supports en unités de compte représente au moins 20 %.

Les prélèvements sociaux des contrats en euros monosupports sont eux annualisés.

** Selon la législation en vigueur.

Conditions d'exonération des droits de succession

Pour l'intégralité des versements effectués avant l'âge de 70 ans, les capitaux transmis aux bénéficiaires seront totalement exonérés de droits de succession s'ils n'excèdent pas 152 500 € par personne (abattement global pour tous les capitaux décès reçus dans le cadre de contrats d'assurance vie).

Pour les versements effectués après 70 ans, seule la partie des primes excédant 30 500 € est assujettie aux droits de succession.

Dans tous les cas, le bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie bénéficie d'une exonération fiscale complète, sans limite de montant, lorsqu'il est le conjoint ou le partenaire pacsé du défunt.



Un Groupe indépendant d'assurance mutuelle au service du patrimoine



www.conservateur.fr

Les Associations Mutuelles Le Conservateur sont nées en 1844 en se donnant pour vocation de regrouper des personnes ayant la même volonté d'épargner. Dans le plus pur esprit mutualiste, les fruits de la gestion sont intégralement répartis entre tous les sociétaires.

Le Conservateur a ensuite complété son offre en créant les Assurances Mutuelles Le Conservateur, en 1976, et Conservateur Finance en 1988. Il apporte ainsi des réponses pertinentes à l'essentiel des besoins des particuliers en matière de patrimoine.

Gérant aujourd'hui plus de 4,5 milliards d'euros d'actifs, le Groupe Le Conservateur a su s'adapter, depuis plus d'un siècle et demi, à toutes les conjonctures et allier des performances de haut niveau à la prudence et à la rigueur qui font partie de sa culture.

Ces contrats sont présentés
par les Assurances Mutuelles
Le Conservateur, Société
d'assurance mutuelle régie
par le Code des assurances
59, rue de la Faisanderie
75781 Paris cedex 16
Tél. : 01 53 65 72 31
Fax : 01 53 65 86 00

Le GROUPE
CONSERVATEUR
Depuis 1844

Votre assurance sur l'avenir